

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 2 décembre 2014

n° 2

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation des délégués du syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement

Mesdames, Messieurs,

Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit, à compter du 1er janvier 2015, l'intégration au SIVEER de tous les syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable situés dans le département de la Vienne. Il s'agit de 29 syndicats aujourd'hui adhérents au SIVEER et 11 non adhérents.

Ainsi, sera constitué un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat intercommunal mixte d'équipement rural pour l'eau et l'assainissement du département de la vienne (SIVEER) au 1er janvier 2015.

La commune étant membre de ce syndicat et conformément à l'article 61-III de la loi du 16 décembre 2010 relative à la Réforme des collectivités territoriales, il convient désormais d'élire à bulletin secret deux délégués titulaires pour siéger au comité du futur syndicat mixte à vocation départementale à partir du 1er janvier 2015.

* * * * *

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée relative à la Réforme des collectivités territoriales, notamment son article 61-III,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté inter préfectoral n° 2013-D2/B1-18 portant fusion des établissement publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat intercommunal mixte d'équipement rural pour l'eau et l'assainissement du département de la vienne (SIVEER) du 5 février 2013,

VU l'arrêté inter préfectoral n° 2013-D2/B1-072 du 15 novembre 2013 modifiant l'arrêté n°2013-D2/B1 du 5 février 2013,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection de délégués représentant la commune au sein de ce nouveau syndicat,

Sont élus délégués titulaires au sein du futur syndicat mixte à vocation départemental sur les bases du SIVEER à compter du 1er janvier 2015 :

- Evelyne AZIHARI
- Gilles MAUDUIT

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 09/12/2014 n°9884
Publié au siège de la mairie, le 09/12/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER